

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 002-243/14/CC

■ Approbation de la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de réalisation de la base de loisirs de l'Estéou à Marignane

DPEECSV 14/11187/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine a déclaré d'intérêt communautaire la future base de loisirs de l'Estéou, considérant que les caractéristiques de cette opération s'inscrivaient pleinement dans son schéma directeur des équipements communautaires (dimension du projet, réponse à un manque d'équipements au niveau du bassin de vie, valorisation du territoire communautaire).

Le projet de base de loisirs de l'Estéou se situe à l'ouest de la commune de Marignane, entre l'étang de Bolmon et le canal du Rove.

Le projet occupe une parcelle de 6,6 ha. Il sera composé de deux espaces bien distincts conçus pour respecter deux ambiances différentes et s'appuyer sur la topographie du site :

- Une zone de tranquillité et de découverte de l'étang de Bolmon comportant un belvédère et des cheminements piétons
- Une zone de loisirs constituée d'un skate parc, de modules d'escalades, des jeux d'eaux, d'un espace de détente, d'un parcours de santé et d'un bâtiment d'accueil

Suite à la découverte d'une espèce sauvage protégée, la Bugarne sans épine, la Communauté urbaine a engagé des études floristiques complémentaires conduisant à modifier le projet afin d'y inclure des mesures d'évitement et de mise en défends assorties de cette plante.

Devant l'impossibilité de préserver la totalité des espèces, un dossier a été constitué afin de demander une dérogation de destruction d'espèces protégé au Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

Par délibération n°EPPS 001-460/13/CC du 28 juin 2013, Monsieur le Président a été autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la conduite du projet, notamment l'enquête publique et la saisine du Président du Tribunal administratif afin que ce dernier désigne le commissaire enquêteur.

L'arrêté communautaire n°13/336/CC du 9 octobre 2013 a fixé l'enquête publique du 30 octobre 2013 au 2 décembre 2013 inclus.

Dans ses conclusions transmises à la Communauté urbaine le 30 décembre 2013, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation du projet de base de loisirs de l'Estéou, assorti des réserves et recommandations suivantes :

- Aménagements et mise à disposition de parkings et d'accès au site
- Evacuation et traitement des eaux pluviales issus des parkings et des voiries
- Mise en place de mesures de protections et de mesures compensatoires concernant les espèces végétales protégées présentes sur le site

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

- Signature avec le Grand Port Maritime de Marseille, de la convention relative à la mise à disposition temporaire du domaine public maritime
- Confirmation par le Conseil National de la Protection de la Nature, de l'avis favorable formulé par l'Autorité Environnementale à la demande de dérogation relative à la protection des espèces protégée.

Le document annexé au présent rapport répond aux réserves et recommandations émises par le Commissaire Enquêteur.

Par ailleurs, le caractère d'intérêt général de la présente opération est pleinement justifié.

L'implantation d'un équipement de cette importance permettra de répondre aux besoins des habitants de l'ensemble du bassin de vie ouest de MPM en matière d'équipements sportifs et de loisirs.

Ayant pour ambition la réalisation d'un aménagement à vocation sportive, mais également la préservation et la promotion du paysage et de l'environnement de l'Etang de Bolmon, le projet de base de loisirs s'inscrit dans une démarche d'aménagement harmonieuse et cohérente du territoire communautaire.

Il contribuera à la valorisation économique, sociale et culturelle du territoire communal et communautaire ainsi qu'à sa cohésion sociale et agira favorablement, notamment par sa qualité paysagère et sur l'image de ce territoire.

De même, la qualité des aménagements assurera un rayonnement élargi, notamment avec le skatepark, qui constituera la plus grande aire de pratique en France avec une portée nationale, voire internationale.

En conséquence, il appartient à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de déclarer d'intérêt général le projet de réalisation de la base de loisirs de l'Estéou.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération EPPS 001-235/12/CC du 26 Mars 2012 du conseil de communauté ;
- La décision n°E13000156/13 du 9 août 2013 du Président du Tribunal Administratif de Marseille portant désignation du Commissaire Enquêteur ;
- L'arrêté communautaire d'enquête publique n°13/336/CC du 9 octobre 2013 ;
- Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le projet de création de la Base de Loisirs de l'Estéou sur la Commune de Marignane, en date du 30 décembre 2013 ;
- L'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 autorisant la dérogation à l'interdiction de destruction de pieds de Bugrane sans épine,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Considérant

- L'avis favorable du Commissaire Enquêteur assorti de réserves et recommandations ;
- L'intérêt général du projet de réalisation de la base de loisirs de l'Estéou;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération visant à réaliser la Base de Loisirs de l'Estéou à Marignane.

Article 2 :

Sont apportées aux conclusions du Commissaire Enquêteur, les réponses ci-annexées.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Equipements
communautaires, Eau et Assainissement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires

Roland GIBERTI

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER